

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 7 décembre 2009

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire, Richard Lalonde

ET

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Lucie Pominville
Laurel Malboeuf
Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Marc Guy Tremblay

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust
Le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin
La comptable, Mme Véronique Brouillard
Le contremaître des travaux publics, M. Yanick Poirier

Dans la salle : 5 personnes.

Ouverture de la séance

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Richard Lalonde déclare la séance ouverte.

2009-12-327 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009;
4. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 23 novembre 2009;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009;
6. Période de questions;
7. Correspondance;
8. Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de novembre 2009;
9. Adoption du règlement numéro 91-4-30 modifiant le règlement de zonage 91-4 afin de modifier la zone RA-103 et de créer la zone RA-105 au détriment des zones RG-101 et RH-102 et de modifier les dispositions relatives aux zones concernées;
10. Adoption du règlement numéro 91-5-12 modifiant le règlement de lotissement numéro 91-5 afin de modifier les dimensions minimales de terrain dans la zone RA-103 et de créer les dimensions minimales de terrain pour la nouvelle zone RA-105;
11. Autorisation à participer à une formation offerte par PG Govern;
12. Renouvellement de l'adhésion service Internet Québec Municipal;

13. Renouvellement contrats d'entretien et soutien – PG Govern;
14. Entretien des patinoires extérieures – hiver 2009-2010;
15. Mandat à la firme Dessau – Surveillance de chantier;
16. Acceptation de réception définitive – Chambre de dérivation rue Olier;
17. Coût d'entretien de la Route verte;
18. Achat de nouveaux habits de combat pour le service d'incendie;
19. Office municipal d'habitation d'Oka – représentant municipal;
20. Centre Local de Développement de la MRC de Deux-Montagnes – représentant municipal;
21. Vente finale pour taxes lots 15-2-110;
22. Dépôt de listes de contributions électorales;
23. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité d'Oka;
24. Transmission de la liste des personnes endettées envers la Municipalité d'Oka au bureau de la MRC de Deux-Montagnes et à la Commission scolaire de la Seigneurie-des Mille-Îles;
25. Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2010;
26. Demande d'aide financière – Société d'histoire d'Oka;
27. Demande d'une commandite pour le Festi-Vent sur glace 2010;
28. Demande d'aide financière – Club de boxe Parabellum des Basses-Laurentides;
29. Félicitations – Championnat scolaire régional d'athlétisme;
30. Autres sujets :
 - a)
 - b)
 - c)
31. Comptes payés et à payer;
32. Levée de la séance.

2009-12-328 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 soit adopté.

ADOPTÉE

2009-12-329 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 23 novembre 2009

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil entérine la nomination de M. Luc Bossé pour agir en tant que secrétaire à l'assemblée de consultation publique du 23 novembre 2009.

QUE ce Conseil accepte le dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique du 23 novembre 2009.

ADOPTÉE

2009-12-330 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil entérine la nomination de M. Luc Bossé pour agir en tant que secrétaire à la séance extraordinaire du 23 novembre 2009.

QUE ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 10.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 20.

Correspondance

1. **Communauté métropolitaine de Montréal**
Orthophotographie métropolitaine 2009
2. **CIT Laurentides**
Statistiques au 31 octobre 2009
3. **MRC de Deux-Montagnes**
Appui à la résolution de la MRC Antoine-Labelle
4. **La Mutuelle des municipalités du Québec**
Ristourne MMQ
5. **Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation**
Programme de renouvellement des conduites (PRECO)

2009-12-331 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de novembre 2009

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport des permis émis pour le mois de novembre 2009 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

2009-12-332 Adoption du règlement numéro 91-4-30 modifiant le règlement de zonage 91-4 afin de modifier la zone RA-103 et de créer la zone RA-105 au détriment des zones RG-101 et RH-102 et de modifier les dispositions relatives aux zones concernées

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le règlement numéro 91-4-30 modifiant le règlement de zonage 91-4 afin de modifier la zone RA-103 et de créer la zone RA-105 au détriment des zones RG-101 et RH-102 et de modifier les dispositions relatives aux zones concernées.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 91-4-30

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 91-4
AFIN :**

- **DE MODIFIER LA ZONE RA-103 ET DE CRÉER LA ZONE RA-105 AU DÉTRIMENT DES ZONES RG-101 ET RH-102;**
- **DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES CONCERNÉES.**

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 1^{er} octobre 2009;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu qu'il soit ordonné et statué par le Conseil municipal de la Municipalité d'Oka ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe A « *Plan de zonage* » est modifiée de façon à modifier les limites de la zone RA-103 et à créer la zone RA-105, le tout au détriment des zones RG-101 et RH-102.

La représentation de ces modifications est présentée comme annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le tableau 10b « *Grille des usages permis et des normes zones RG et RH* » est abrogé.

ARTICLE 3

Le contenu des tableaux 6a « *Grille des usages permis et des normes zone RA-103* » et 6b « *Grille des usages permis et des normes zones RA-104* » du chapitre 5 « *Dispositions s'appliquant aux zones résidentielles* » est modifié. La démonstration des nouvelles dispositions applicables à ces zones est présentée comme annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Le chapitre 5 « *Dispositions s'appliquant aux zones résidentielles* » est modifié de façon à introduire le tableau 6c s'appliquant à la nouvelle zone RA-105. Le contenu de cette modification est présenté comme annexe 3 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

Le premier alinéa de l'article 5.1 « *Usages permis et normes d'implantation* » est remplacé par le texte suivant :

Les usages permis et les normes d'implantation exigées dans chacune des zones résidentielles RA, RB, RC, RD, RE, RF, RG et RH identifiées au plan de zonage numéro 8815 apparaissent aux tableaux 6, 6a, 6b, 6c, 7, 8, 9, 10 et 10a présentés ci-après.

ARTICLE 6

Le titre de l'article 5.12 « *Dispositions particulières pour les zones RG-101, RH-102, RA-103 et RA-104* » est remplacé par le titre suivant :

5.12 *Dispositions particulières pour les zones RA-103, RA-104 et RA-105*

ARTICLE 7

Le titre de l'article 5.13 « *Dispositions particulières pour les zones RG-101, RA-103 et RA-104* » est remplacé par le titre suivant :

5.13 *Dispositions particulières pour les zones RA-103, RA-104 et RA-105*

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Richard Lalonde, maire

Marie Daoust, directrice générale

ADOPTÉE

2009-12-333 Adoption du règlement numéro 91-5-12 modifiant le règlement de lotissement numéro 91-5 afin de modifier les dimensions minimales de terrain dans la zone RA-103 et de créer les dimensions minimales de terrain pour la nouvelle zone RA-105

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le règlement numéro 91-5-12 modifiant le règlement de lotissement numéro 91-5 afin de modifier les dimensions minimales de terrain dans la zone RA-103 et de créer les dimensions minimales de terrain pour la nouvelle zone RA-105.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 91-5-12

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 91-5 AFIN :

- **DE MODIFIER LES DIMENSIONS MINIMALES DE TERRAIN DANS LA ZONE RA-103;**
- **DE CRÉER LES DIMENSIONS MINIMALES DE TERRAIN POUR LA NOUVELLE ZONE RA-105.**

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 1^{er} octobre 2009;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu qu'il soit ordonné et statué par le Conseil municipal de la Municipalité d'Oka ce qui suit :

ARTICLE 1

Le tableau 1 « *Dimensions minimales des terrains à l'intérieur des zones* » de l'article 3.2 « *Dimensions minimales des terrains* » est modifié pour les zones RA-103 et pour la nouvelle zone RA-105 de la façon suivante :

Dimensions minimales à l'intérieur des zones RA-56, RA-103, RA-104 et RA-105

RA-56	Hors corridor écologique	Aqueduc et égout sanitaire	836,0 m ² (8 998,6 pi ²)	18,0 m (59,1 pi)	30,0 m (98,4 pi)
	Dans le corridor écologique	Aqueduc et égout sanitaire	1 115,0 m ² (12 001,7 pi ²)	18,0 m (59,1 pi)	45,0 m (147,6 pi)
RA-103 RA-104 RA-105	Hors corridor écologique	Aqueduc et égout sanitaire	836,0 m ² (8 998,6 pi ²)	22,0 m (72,2 pi)	30,0 m (98,4 pi)
	Dans le corridor écologique	Aqueduc et égout sanitaire	1 115,0 m ² (12 001,7 pi ²)	18,0 m (59,1 pi)	45,0 m (147,6 pi)

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Richard Lalonde, maire

Marie Daoust, directrice générale

2009-12-334 Autorisation à participer à une formation offerte par PG Govern

CONSIDÉRANT qu'une formation Web sera offerte par PG Govern portant sur la préparation d'une fin et d'une nouvelle année financière traitant sur la comptabilité, la taxation annuelle et la production des T4 et relevés 2009 ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'inscription de trois employés à participer à une formation offerte par PG Govern via Internet, selon la plage horaire disponible en décembre lors de l'inscription, au coût de 300 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2009-12-335 Renouvellement de l'adhésion service Internet Québec Municipal

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le paiement de la cotisation pour l'année 2010 au montant de 500 \$ plus les taxes applicables à Québec Municipal pour l'utilisation de l'Inforoute municipale, portail Internet au service du monde municipal.

ADOPTÉE

2009-12-336 Renouvellement contrats d'entretien et soutien – PG Govern

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications avec l'entreprise PG Govern pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 l'un au montant de 7 900 \$ plus les taxes applicables et l'autre contrat au montant de 4 585 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée pour l'année 2010.

ADOPTÉE

2009-12-337 Entretien des patinoires extérieures – hiver 2009-2010

CONSIDÉRANT la recommandation du contremaître de la voirie, M. Yanick Poirier ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de Mme Carole Angus pour effectuer l'entretien des patinoires extérieures au cours de l'hiver 2009-2010, le tout selon la recommandation du contremaître de la voirie.

ADOPTÉE

2009-12-338 Mandat à la firme Dessau – Surveillance de chantier

CONSIDÉRANT la résolution no 2009-08-235 mandatant la firme Dessau d'effectuer la surveillance des travaux d'amélioration du système de pompage haute pression;

CONSIDÉRANT que les honoraires de 3 000 \$ prévus dans l'offre de services pour la surveillance des travaux s'avèrent insuffisants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de majorer les honoraires de 2 500 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte de défrayer le coût des honoraires supplémentaires relatif à la surveillance du chantier pour le remplacement des pompes haute pression à l'usine de filtration représentant une dépense maximale de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE le surintendant des usines, M. Christian Leduc, assume la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2009-12-339 Acceptation de réception définitive – Chambre de dérivation rue Olier

CONSIDÉRANT qu'une période d'un (1) an s'est écoulée depuis la finalisation des travaux d'installation d'une chambre de dérivation sur la rue Olier exécutés en 2008;

CONSIDÉRANT que le paiement des factures desquelles une retenue de 5 % a été effectuée constitue la réception provisoire des ouvrages pour ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'après vérification par le surintendant, sa recommandation est de procéder à la réception définitive des ouvrages;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante.

QUE ce Conseil procède à la réception définitive des travaux d'installation d'une nouvelle chambre de dérivation sur la rue Olier réalisés en 2008 par l'entreprise Filtrum Inc. pour le compte de la Municipalité.

QUE l'achèvement de la gestion de ce contrat soit confié au surintendant du traitement des eaux.

ADOPTÉE

2009-12-340 Coût d'entretien de la Route verte

CONSIDÉRANT la lettre en date du 24 novembre 2009 du ministre délégué aux Transports informant la Municipalité de la subvention maximale accordée au montant de 1 080 \$ pour l'entretien de la Route verte sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka pour avoir droit à cette subvention doit attester par voie de résolution, que la participation du milieu est équivalente à la subvention versée;

CONSIDÉRANT que la participation du milieu est plus élevée que la subvention versée;

CONSIDÉRANT que La Vagabonde traverse une partie du territoire de la Municipalité d'Oka ;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de La Vagabonde est balisé aux couleurs de la Route verte ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka assume l'entière responsabilité de l'entretien de ce corridor pour le tronçon de 2,6 kilomètres situé entre les limites du parc de récréation d'Oka et la rue Saint-Michel ;

CONSIDÉRANT que dans ce tronçon, la Vagabonde adopte deux configurations distinctes, soit un kilomètre en piste cyclable et 1,6 kilomètre en chaussée partagée ;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, la Municipalité d'Oka a effectué différents travaux de réparation et d'entretien du corridor ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka n'a mis en place aucun système de tarification des utilisateurs ;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil atteste que la participation de la Municipalité d'Oka à l'entretien de la Route verte est équivalente, même supérieure, à la subvention versée.

QUE la Municipalité d'Oka adresse une demande au ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.

QUE la Municipalité d'Oka précise que la demande concerne spécifiquement le tronçon de 2,6 kilomètres de La Vagabonde balisé aux couleurs de la Route verte et localisé entre les limites du parc de récréation d'Oka et la rue Saint-Michel.

QUE la Municipalité d'Oka confirme qu'elle a assumé en 2009 la totalité des coûts inhérents à l'entretien, à la réparation, à la patrouille, etc. de ce tronçon de La Vagabonde.

QUE la Municipalité d'Oka confirme au ministère des Transports que les montants suivants ont été investis dans le cadre de l'exercice financier 2009 à l'entretien et à la réparation du corridor de La Vagabonde :

Travaux de balayage	390,00 \$
Patrouille de secourisme	100,00
Travaux de fauchage	596,08
Travaux de marquage	694,18
Resurfaçage	<u>457,05</u>
Pour un total de :	<u>2 237,31 \$</u>

ADOPTÉE

2009-12-341 Achat de nouveaux habits de combat pour le service d'incendie

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer les habits de combat des pompiers pour des raisons d'usure et de changement de grandeur;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'achat de trois (3) nouveaux habits de combat chez CMP Mayer Inc, au coût de 5 015 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2009-12-342 Office municipal d'habitation d'Oka – représentant municipal

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE M. Jean Proulx soit nommé pour agir à titre de représentant de la Municipalité d'Oka au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation d'Oka pour un mandat de trois ans.

ADOPTÉE

2009-12-343 Centre Local de Développement de la MRC de Deux-Montagnes – représentant municipal

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE M. Marc Guy Tremblay soit nommé pour agir à titre de représentant de la Municipalité d'Oka au poste d'administrateur au sein du conseil d'administration du Centre Local de Développement de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2009-12-344 Vente finale pour taxes lot 15-2-110

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2009-04-93 mandatant la MRC de Deux-Montagnes pour conclure l'acte de vente finale du lot 15-2-110 qui a été adjugé à la Municipalité Paroisse d'Oka le 11 mai 1995 et pour lequel il n'y a pas eu de rachat et/ou de retrait dans les deux années qui ont suivi le jour de leur adjudication;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2009-05-127 en date du 4 mai 2009 autorisant la signature du contrat de vente et tous les documents inhérents à la transaction par le maire et la directrice générale;

CONSIDÉRANT l'élection de M. Richard Lalonde au poste de maire lors du scrutin du 1^{er} novembre 2009;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le maire, M. Richard Lalonde, et la directrice générale, Mme Marie Daoust, soient autorisés à signer le contrat de vente finale du lot 15-2-110 ainsi que tous les documents inhérents à ladite transaction.

ADOPTÉE

2009-12-345 Dépôt de listes de contributions électorales

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt de deux listes de personnes ayant versé une ou plusieurs contributions électorales dont le total dépasse 100 \$ du maire monsieur Richard Lalonde et de la conseillère Lucie Pominville ainsi qu'une liste de l'équipe reconnue Vision Oka Équipe Richard Lalonde, transmises en vertu de l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE

2009-12-346 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité d'Oka

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière d'une municipalité locale doit préparer au cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les noms des personnes endettées envers la municipalité ainsi que les montants dus;

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis au Conseil et approuvé par lui;

CONSIDÉRANT le dépôt par la directrice générale dudit état;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité d'Oka, telle que préparée par la directrice générale.

ADOPTÉE

2009-12-347 Transmission de la liste des personnes endettées envers la Municipalité d'Oka au bureau de la MRC de Deux-Montagnes et à la Commission scolaire de la Seigneurie-des Mille-Îles

Sur la proposition du conseiller Marc Guy Tremblay, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal du Québec, ordre soit donné à la secrétaire-trésorière de transmettre au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes et à la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles, un extrait de liste des personnes endettées envers la Municipalité d'Oka dans les délais prévus.

ADOPTÉE

2009-12-348 Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2010

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h :

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| ▪ 11 janvier | ▪ 1 ^{er} février |
| ▪ 1 ^{er} mars | ▪ 12 avril |
| ▪ 3 mai | ▪ 7 juin |
| ▪ 5 juillet | ▪ 2 août |
| ▪ 13 septembre | ▪ 4 octobre |
| ▪ 1 ^{er} novembre | ▪ 6 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2009-12-349 Demande d'aide financière – Société d'histoire d'Oka

CONSIDÉRANT une demande de la Société d'histoire d'Oka d'une subvention pour l'année 2010;

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QU'une subvention d'une somme de 4 000 \$ soit accordée à la Société d'histoire d'Oka pour l'année 2010.

ADOPTÉE

2009-12-350 Demande d'une commandite pour le Festi-Vent sur glace 2010

CONSIDÉRANT que le Festi-Vent sur glace 2010 de Saint-Placide se déroulera les 20 et 21 février 2010;

CONSIDÉRANT que par sa popularité grandissante, cet événement contribue largement au rayonnement touristique et culturel de la région;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

DE verser une commandite de 300 \$ à Festi-Vent sur glace 2010 au début de l'exercice financier 2010.

ADOPTÉE

2009-12-351 Demande d'aide financière – Club de boxe Parabellum des Basses-Laurentides

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière du Club de boxe Parabellum des Basses-Laurentides pour la tenue d'une compétition provinciale lors d'un gala de boxe qui aura lieu les 23, 24 et 25 avril 2010;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QU'une contribution financière de 100\$ soit accordée au Club de boxe Parabellum des Basses-Laurentides pour la tenue d'un gala de boxe qui aura lieu en avril 2010.

ADOPTÉE

2009-12-352 Félicitations – Championnat scolaire régional d'athlétisme

CONSIDÉRANT la tenue d'un championnat scolaire régional d'athlétisme qui a eu lieu en juin 2009 à Blainville dont certains étudiants de 6^e année de l'École des Pins à Oka ont rapporté plusieurs médailles dans plusieurs disciplines dans la catégorie masculine 6^e année;

Il est résolu unanimement

QUE le maire et les conseillères et conseillers municipaux de la Municipalité d'Oka félicite chaleureusement messieurs Nicolas Riddle-Picard, Danny Côté-Bonin, Samuel Legault-Pilon, Antoine Lafrance, Charles-Émile Dupras, Guillaume Bergeron, Jérémy Bergeron, Tristan Legault, Alexim Parent, Tommy Legault, Joey Paquette, Karl Lemire et Micheal Désormeaux, champions moustiques 6^e année dans le cadre du Championnat scolaire régional d'athlétisme 2008-2009.

ADOPTÉE

2009-12-353 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE les factures payées au 30 novembre 2009 au montant de 510 305,40 \$ et les factures à payer au 30 novembre 2009 au montant de 162 653,48 \$ et les salaires nets du mois de novembre 2009 (personnel et conseil) au montant de 68 206,20 \$, soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2009-12-354 Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Laurel Malboeuf, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Richard Lalonde
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale